

**Titre : Caractérisation de la vulnérabilité des personnes âgées au Cameroun et évaluation de leurs besoins en protection sociale**

**Par :** EYINGA DIMI Esther Crystelle, Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (Cameroun) et BISSOUH Marthe, CRADAT (Cameroun)

**OBJECTIFS**

- Identifier les différentes situations de vulnérabilité des personnes âgées ;
- Faire un état des lieux sur les mesures de protection sociale en leur faveur;
- Soulever les enjeux et défis liés à la protection sociale des personnes âgées au Cameroun

**METHODOLOGIE:**

- Données utilisées : recensement de 2005 du Cameroun ; statistiques de la CNPS, projection démographiques BUCREP

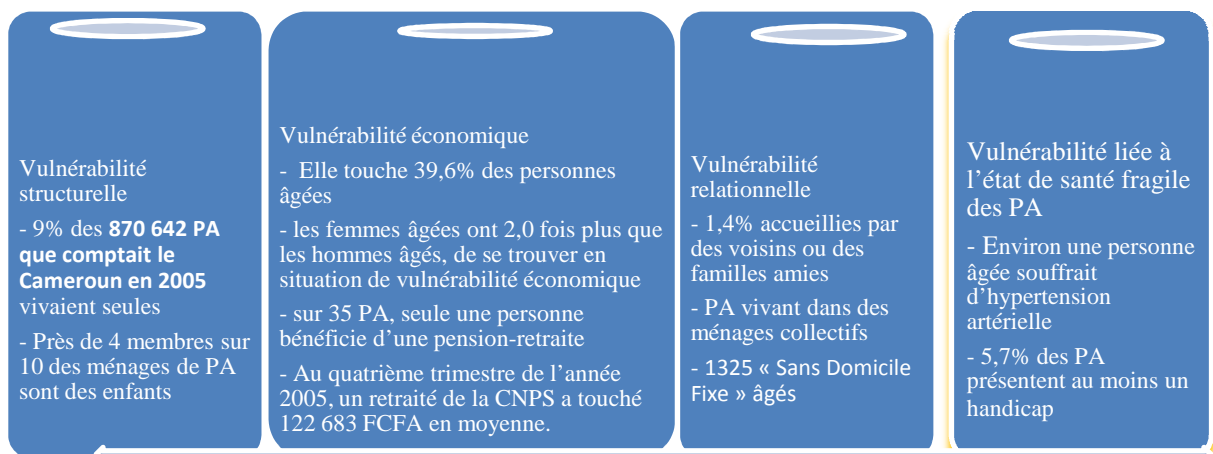
**1. Tableau : Evolution des effectifs des personnes âgées selon le sexe**

Année	Sexe		Total	RM
	Masculin	Féminin		
1976	219 271	222 179	441 450	98,7
1987	270 396	284 757	555 153	95,0
2005	414 843	455 799	870 642	91,0
2011	486575	529404	1015979	91,9
2015	547622	596069	1143691	91,9
2020	628222	684060	1312282	91,8



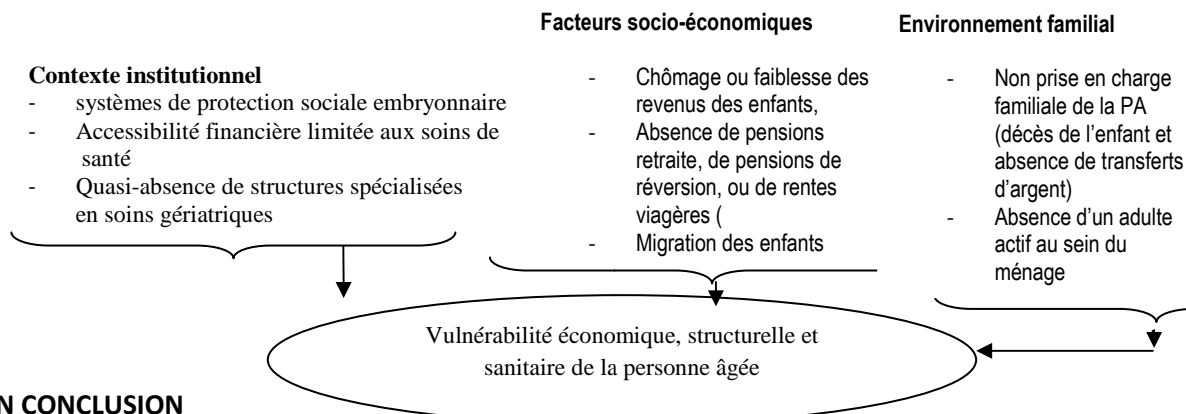
**1. MECANISMES DE PROTECTION SOCIALE EN FAVEUR DES PA**

- La famille assure principalement, la prise en charge des personnes âgées au Cameroun ; mais avec la crise économique, les personnes âgées sont devenues l'assurance chômage de nombreux jeunes et le principal soutien de nombreux orphelins et autres enfants vulnérables
- Seuls une minorité de PA : des anciens fonctionnaires, et autres agents de l'Etat et ex-employés affiliés à la CNPS ont droit à une pension-retraite
- Des mesures d'assistance ponctuelles sont accordées par le Ministère des Affaires sociales aux PA nécessiteuses : ces aides sont des minima sociaux, très peu de PA peuvent s'en référer et les procédures d'obtention sont relativement longues.
- Les PA indigentes sont recueillies dans des ménages collectifs (hospices de vieillards, centres religieux)



**2. SITUATIONS DE VULNERABILITE DES PA ET CAUSES**

**Graphique :** Causes de la vulnérabilité des personnes âgées



**EN CONCLUSION**

1. L'un des défis majeurs qui se pose est celui de la garantie des moyens d'existence et de la sécurité des revenus des personnes âgées à travers leur couverture sociale (élargissement des mesures de protection sociales à un plus grand nombre de personnes âgées)
2. Ouverture de structures de soins gériatriques dans les hôpitaux régionaux et facilitation d'accès financier à ces soins,
3. Renforcement des prestations indirectes destinées aux enfants à l'instar de bourses d'études ou de dotations en nature (stocks alimentaires, médicaments essentiels).
4. ouverture de centres d'accueil et des restaurants, d'accès gratuits, pour permettre aux SDF âgés et aux enfants qui les accompagnent de se sentir moins exclues de la société et de retrouver leur dignité humaine